



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 15 MARS 2021**

PUBLIÉ LE 18 MARS 2021

N° 2021-32 - REAAP 2021 - Attribution d'une subvention à l'association LAPE LORRAINE

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND
Vu l'avis de la commission Solidarité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'Association L.A.P.E. une subvention d'un montant de 550 €.

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 51 – programme 461 – opération 006 – enveloppe 02.

N° 2021-33 - Convention entre la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville opérateur de la Plateforme Territoriale d'Appui et le Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI
Vu l'avis de la commission Solidarité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention entre la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville (MRSL) et le Département de Meurthe-et-Moselle,

- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-34 - Dotations complémentaires à la Dotation Globale de Fonctionnement

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Education,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions selon le tableau présenté en annexe au titre des dotations complémentaires à la dotation de fonctionnement,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges concernés les sommes correspondantes,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération 001, enveloppe 01.

N° 2021-35 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Education,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions à l'établissement concerné selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise sa présidente à verser directement au collège les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

N° 2021-36 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les dotations financières détaillées en annexe du rapport pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

N° 2021-37 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions pour l'exercice 2021 aux établissements concernés, conformément au tableau annexé au rapport, pour un montant total de 3 692€
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02
-

N° 2021-38 - Dotations compensatoires pour les services de restauration mutualisée avec la Région

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions selon le tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération 006, enveloppe 01.

N° 2021-39 - Dotations pour l'accueil et l'accompagnement des enseignants référents

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que présentées en annexe pour l'exercice 2021 au titre l'accueil et l'accompagnement des enseignants référents dans les collèges,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344-Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O020.

N° 2021-40 - Aide des collèges à l'approvisionnement local - élargissement du périmètre de la subvention des 20%

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide de l'élargissement du périmètre de la subvention de 20% tel qu'il est détaillé dans le rapport pour l'aide des collèges à l'approvisionnement local,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P344-Moyens de fonctionnement des établissements, opération O021-Approvisionnement local.

N° 2021-41 - Convention concernant le fonctionnement des cités scolaires et modalités de participation aux dépenses de viabilisation

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention-cadre concernant la restauration, le fonctionnement et les dispositions financières pour les cités scolaires entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Région Grand Est,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- autorise le directeur de l'Education à signer la convention de partition détaillant les

- modalités pratiques déclinées de la convention cadre pour chaque cité scolaire,
- attribue les dotations complémentaires présentées dans le rapport pour un montant total de 282 954,62 €,
 - précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O01, Enveloppe 01.

N° 2021-42 - Fédérations d'éducation populaire: soutien fédéral à la mise en œuvre des contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) 2021

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Education,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide d'attribuer pour l'exercice 2021 les subventions suivantes au titre du soutien fédéral à la mise en œuvre des contrats territoriaux de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) :
 - fédération départementale des Foyers Ruraux : 14 792 €
 - fédération départementale des MJC : 5 000 €
 - fédération départementale Familles Rurales : 5 000 €
 - fédération départementale des Francas : 5 000 €
 - Ligue de l'Enseignement 54 : 2 500 €
- décide de procéder au versement des subventions accordées.
- précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O 013.

N° 2021-43 - Coopération Internationale Palestine - Agir en faveur de la santé et de la jeunesse/Conventions de partenariat entre le Département et le CHRU de Nancy ; entre le Département et la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Education,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité**,

- approuve la présente convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le CHRU de Nancy,
- autorise le Département de Meurthe-et-Moselle à prendre en charge les frais de déplacement terrestre et aérien ainsi que les frais d'hébergement et de restauration des formateurs/experts du CHRU de Nancy dans le cadre de leurs missions de formation en Palestine,
- approuve la présente convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Ligue de l'Enseignement 54,

- autorise le Département de Meurthe-et-Moselle à prendre en charge les frais de déplacement terrestre et aérien ainsi que les frais d'hébergement et de restauration des intervenants de la Ligue de l'Enseignement 54 ainsi que des jeunes meurthe-et-mosellans qui seraient amenés à participer aux missions tant en France qu'en Palestine,
- accorde une subvention de 10 500 € à la Ligue de l'Enseignement pour la prise en charge du temps de travail évalué,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371 – 0001 - imputation budgétaire 951 - 6574.048 FD Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé,
- autorise sa présidente à signer les deux conventions citées ci-dessus au nom du Département, ainsi que tous les documents afférents.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 37

Nombre « Contre » : 5 - Mme Maryse ALTERMATT, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Catherine PAILLARD, M. Stéphane PIZELLE.

Nombre « Abstention » : 4 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-44 - Coopération Internationale Equateur-programme post-séisme de 2016/ Avenant à la Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Gouvernement Provincial de Loja

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- approuve le présent avenant à la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Gouvernement autonome décentralisé provincial de Loja,
- autorise sa présidente à le signer au nom du Département, ainsi que tous les documents afférents,

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 43

Nombre « Contre » : 1 - M. Patrick BLANCHOT.

Nombre « Abstention » : 2 - M. Jean-Pierre DESSEIN, M. Stéphane PIZELLE.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-45 - Bourse départementale d'enseignement supérieur

Rapporteur : Mme Patricia DAGUERRE

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide d'accorder la bourse départementale d'enseignement supérieur comme indiquée dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la nature 6513 sous fonction 23, Programme 153, Opération002.

N° 2021-46 - Étude de fréquentation des itinéraires cyclables dans les destinations Grand Est - Avenant à la convention de partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- adopte l'avenant à la convention initiale 2020/2021 visant à l'organisation et au financement de l'étude de fréquentation des itinéraires cyclables dans le Grand Est et ses destinations, portant sur la modification des articles 3, 5 et 6,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département de Meurthe-et-Moselle,
- autorise le versement d'une subvention de 2 093 € TTC à l'ARTGE correspondant à la quote-part du Département selon les modalités définies dans l'article 5 de l'avenant,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme P144 – Opération O002 – Enveloppe E01 – EPF subventions avec gestion de dossier.

N° 2021-47 - Comité d'itinéraire vélo route V50 - Avenant 2021 à la Convention de partenariat pluriannuelle 2018/2020

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde une subvention de 10 000 € à l'EPIC Destination 70 sur la période 2021,
- approuve l'avenant pour l'année 2021 entre le Département de Meurthe-et-Moselle, le Département de Haute-Saône et l'EPIC Destination 70,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département de Meurthe-et-Moselle,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés au programme 144, opération 002.

N° 2021-48 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Longwy

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

N° 2021-49 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Longwy

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP- CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O001.

N° 2021-50 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire de Longwy

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O001.

N° 2021-51 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions « contrat sportif et solidaire » avec les clubs suivants (jointes en annexe n°2) :
 - UNION SPORTIVE JARNY RANDONNÉE PEDESTRE,
 - UNION SPORTIVE JARNY VOLLEY BALL,
 - KARATE CLUB DE CRUSNES,
 - TENNIS CLUB DE JOEUF,
 - UNION SPORTIVE JARNISY HANDISPORT.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

N° 2021-52 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **A l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

N° 2021-53 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

N° 2021-54 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accepte l'annulation de la subvention de la commune de Neuves-Maisons,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint ci-dessus,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Pascal SCHNEIDER.

N° 2021-55 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRILIC.

N° 2021-56 - CTS- Appui aux projets territoriaux - Territoire Val de Lorraine

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

N° 2021-57 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accepte la modification de subvention de la commune de Liverdun, telle que proposée dans le tableau ci-dessus,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP CTS Soutien aux communes fragiles – P223 – enveloppe E03 – opération O004.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRILIC.

N° 2021-58 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

N° 2021-59 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- approuve la convention avec l'EPFL, la commune de Blâmont et 3H Santé,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O005 ainsi que sur l'AP – CTS 2020-2021 P223 enveloppe E06 – opération O007.

N° 2021-60 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- accepte l'annulation de la subvention attribuée à la commune de Moyon,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

N° 2021-61 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand Nancy

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau ci-joint,
- approuve les avenants à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :

- l'association Boxe Française Vandoeuvre ;
 - l'association Canoë Kayak Club Nancy-Tomblaine ;
 - l'association Union Sportive Vandoeuvre Handisport ;
 - l'association Olympique Haussonville ;
 - l'association Alliance Judo 54 ;
 - l'association sportive du Haut du Lièvre Nancy Basket ;
 - l'association MJC Jarville Jeunes Football ;
- approuve les conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
- l'association Apavat-Fajet ;
 - l'association MJC Haut du Lièvre Nancy,
- autorise sa Présidente à signer les avenants et les conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 - Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

N° 2021-62 - Convention-cadre de mise à disposition d'équipement concernant les plans particuliers d'intervention (PPI)

Rapporteur : M. André CORZANI
 Vu l'avis de la commission Aménagement,
 Vu le rapport soumis à son examen,

- Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- approuve la convention-cadre de mise à disposition d'équipement concernant les plans particuliers d'intervention (PPI) ci-annexée,
 - autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-63 - Reconstruction du pont sur la Meurthe à Rosières-aux-Salines **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec la commune de Rosières-aux-salines**

Rapporteur : M. André CORZANI
 Vu l'avis de la commission Aménagement,
 Vu le rapport soumis à son examen,

- Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- approuve les termes de la convention de transfert entre le Département et la commune de Rosières-aux-salines,
 - autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-64 - Reconstruction du pont sur la Meurthe à Rosières-aux-Salines

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec la commune de Dombasle-sur-Meurthe

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention de transfert entre le Département et la commune de Dombasle-sur-Meurthe,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-65 - Fonds départemental exceptionnel de solidarité

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Aménagement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :

- 3 000 euros à l'association Lorraine Aide Informatique Nancéienne à Essey les Nancy
- 3 500 euros à l'association Sportive Blamontoise
- 4 000 euros à l'association Les Mam's de Lax à Laxou

- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 67, imputation 6748.94, Autres subventions exceptionnelles.

N° 2021-66 - NATURA 2000 Financements 2021 et 2022

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le projet tel que présenté dans le rapport et le plan de financement correspondant au titre des sites Natura 2000,

- sollicite l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les fonds européens pour le financement des études scientifiques et l'animation,

- autorise sa présidente à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions.

N° 2021-67 - Cotisation Amorce 2021

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- adhère pour 2021, à l'association AMORCE pour un montant de 1 614 €,

- précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O038 Cotisations ENS ligne 6281.738 FD Concours divers.

N° 2021-68 - Cotisation 2021 à l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde la participation financière de 5 440,69 € correspondant à la cotisation du Département à ELIZ, pour l'année 2021,
- précise que la somme susmentionnée sera imputée sur le programme 134, opération 001.

N° 2021-69 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) relative aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion en Meurthe-et-Moselle - Année 2021

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat relative au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) au titre de l'année 2021,
- autorise sa présidente à la signer au nom du Département,
- autorise sa présidente à signer la convention avec chacun des ateliers et chantiers d'insertion à intervenir pour répartir l'aide départementale d'un montant maximal de 1 200 000 € en complément de l'aide de l'Etat (CERFA individuel ACI).

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRILIC.

N° 2021-70 - Convention de mise en œuvre de la CAOM 2021 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de services et de Paiement pour le versement de l'aide aux postes (ateliers chantiers d'insertion)

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de Service et de Paiement pour le versement de l'aide aux postes (Ateliers et chantiers d'insertion),
- autorise sa présidente à signer au nom du Département,
- accorde aux services de l'Agence de Service de Paiement (ASP) une enveloppe d'un montant de 1 200 000 € au titre de l'année 2021 et réserve une enveloppe de 10 000 € maximum pour les frais de gestion qui seront versés en 2021,
- précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 017 – article 6565 sous fonction 564 – programme 411 - opération 002 – enveloppe 01.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRILIC.

N° 2021-71 - Convention tripartite avec la Caf et Arélia concernant le projet d'investissement social RELIANCE

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention tripartite entre le Département, la Caf de Meurthe-et-Moselle et l'association Arélia ;
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-72 - Transfert des zones d'activités économiques gérées par des syndicats mixtes à vocation économique dont est membre le Département de Meurthe-et-Moselle / ZAC de Jarny Giraumont- Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey

Rapporteur : M. Laurent TROGRILIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le protocole joint au présent rapport relatif au transfert de la ZAC de Jarny Giraumont à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et les conditions financières du transfert,
- autorise la présidente à signer ledit protocole au nom du Département.

N° 2021-73 - Faculté de déport mutuel des référents déontologues du Conseil départemental et de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment prise en ses articles 6 quater A et 28 bis ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la note conjointe de Madame PICOT et Monsieur KIEGER, respectivement référents déontologues de la Métropole du Grand Nancy et du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, présentée à Madame la Présidente du Conseil départemental en date du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- autorise la Présidente à désigner par arrêté le référent déontologue et alertes à compter du 1er avril 2021, l'arrêté de désignation de l'actuel référent déontologue du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle arrivant à échéance au 31 mars 2021 ;
- approuve la procédure de déport entre les référents déontologues du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy telle qu'énoncée ci-dessus ;
- autorise le référent déontologue, s'il l'estime nécessaire, à confier l'instruction d'une saisine pour questionnement déontologique, pour conflits d'intérêts, d'un signalement d'alerte, ou d'un signalement d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste, au référent déontologue de la Métropole du Grand Nancy, afin d'avoir un regard et une pratique croisés ; réciproquement,
- autorise le référent déontologue de la collectivité à traiter les saisines déontologiques

en provenance de la Métropole du Grand Nancy dans les conditions énoncées ci-dessus.

N° 2021-74 - Avenant à la convention de restauration pour la Paierie départementale

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant n°3 à la convention tripartite d'accès au restaurant administratif du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ayant pris effet le 10 septembre 2018,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

N° 2021-75 - Aide du conseil départemental à un agent de la collectivité au titre du FIPHFP

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **A l'unanimité**,

- décide, le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP), de l'appareil auditif de Madame N. D. d'un montant de 740 €.
- précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

N° 2021-76 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Liverdun)

Rapporteur : M. Christian ARIES

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 117265 en annexe signé entre : Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 613 853 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 117265 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRLIC.

N° 2021-77 - Remises de dettes du FSL-2020

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les remises de dettes, telles que présentées en annexe, effectuées en 2020 par le Centre d'Amélioration du Logement au titre de la gestion du Fonds de Solidarité Logement pour un montant total de 66 506,92 €.

N° 2021-78 - Déclassement par anticipation du site des archives départementales sis rue de la monnaie à Nancy en vue de sa mise en vente

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- décide la désaffectation future du site des archives départementales 1, rue de la Monnaie rue Gustave Simon à Nancy, à intervenir au plus tard le 30 juin 2022,
- prononce le déclassement par anticipation dudit ensemble immobilier,
- autorise la mise en vente dudit bien immobilier,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-79 - Déclassement du domaine public d'un immeuble à Jarville-la-Malgrange

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- constate la désaffectation de l'immeuble cadastré AB 475 au lieu-dit rue d'Alsace à Jarville-la-Malgrange, d'une contenance de 2 ares et 58 centiares,
- prononce le déclassement de l'immeuble susvisé du domaine public départemental,

- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-80 - Collège de Blénod-lès-Pont-à-Mousson - Transfert de propriété d'une parcelle

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit, par le syndicat pour l'enseignement du premier cycle dans le secteur de Pont-à-Mousson, au profit du Département de Meurthe-et-Moselle, des parcelles sises à Blénod-les-Pont-à-Mousson, cadastrées section AC n°1016 et 1017, faisant partie de l'emprise du collège Van-Gogh, dans le cadre de l'article L 213-3 du Code de l'éducation,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-81 - Convention de répartition de charges - Immeuble à Longwy

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de répartition de charges entre le Département et la Caisse primaire d'assurance maladie de Meurthe-et-Moselle, portant sur l'alimentation en fluides du bâtiment propriété du Département rue de l'ancien calvaire à Longwy et du bâtiment contigu propriété de la CPAM, entrant en vigueur le 14 décembre 2020 et s'appliquant jusqu'à la date de mise en place des nouveaux compteurs, la participation forfaitaire annuelle au titre des consommations de gaz étant fixée à 5 522 € TTC,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-82 - Château de Lunéville - Titre portant occupation du domaine public au profit de l'association "Société d'horticulture de Lunéville"

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, d'un espace de 120 m² situé dans les serres du château de Lunéville, d'une parcelle de 1200 m² située dans le jardin des serres, et de l'espace pédagogique du château, au

- profit de l'association « Société d'horticulture de Lunéville »,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-83 - Don de mobiliers à l'association Relais Villes et Villages

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

- Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- autorise le don de mobiliers réformés à l'association Relais Villes et Villages, comme indiqué dans le présent rapport,
 - approuve la convention à intervenir entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association visée,
 - autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

N° 2021-84 - RD 12 - Battigny - Rétrocession

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

- Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- approuve la cession de la parcelle anciennement cadastrée D n°443, d'une surface de 26 m², en cours de renumérotation, à l'indivision LECLERE, pour un montant de 250 €, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale en date du 16 décembre 2020,
 - autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-85 - RD 657 - Commune de Frouard - Cession par l'Etat au Département

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

- Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- approuve l'acquisition à titre gracieux, par le Département de Meurthe-et-Moselle sur l'Etat, de la parcelle cadastrée à Frouard section AB n°49, d'une surface de 300 m², le long de la RD 657,
 - autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-86 - RD 1D - Route des Sables - Damelevières -Transfert dans la voirie départementale

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide le classement dans la voirie départementale de l'ensemble de l'ouvrage routier dénommée « route des Sables » RD 1D, situé sur la commune de Damelevières,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-87 - RD 116 - Rosières-aux-Salines - Démolition et reconstruction du pont D116-025 - Conventions d'occupation temporaire

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, des emprises situées à Rosières-aux-Salines, de 147,76 m² sur la parcelle AX 203 et de 313,82 m² sur la parcelle AX 205, appartenant à la commune de Rosières-aux-Salines, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021, selon la convention annexée,
- approuve la convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, de l'emprise située à Rosières-aux-Salines, de 1007,31 m² sur la parcelle AX 204, appartenant à l'entreprise SOLVAY, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021, selon la convention annexée,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-88 - RD 611 - Commune de Toul - Transfert au Département de parcelles Etat

Rapporteur : M. Christian ARIES
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit des parcelles sises sur la commune de Toul, cadastrées section AH n°1 et AH n°34, d'une surface totale de 22 214 m², le long de la RD 611, entre l'Etat et le Département de Meurthe-et-Moselle,
- décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Pascal TREIBER
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54